

Ariane Bruneton-Governatori

## Un espace singulier les jardins potagers en Pyrénées centrales

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Ariane Bruneton-Governatori, « Un espace singulier », *Terrain* [En ligne], 6 | 1986, mis en ligne le 19 juillet 2007.

URL : <http://terrain.revues.org/index2894.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Ministère de la culture / Maison des sciences de l'homme

<http://terrain.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://terrain.revues.org/index2894.html>

Document généré automatiquement le 04 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

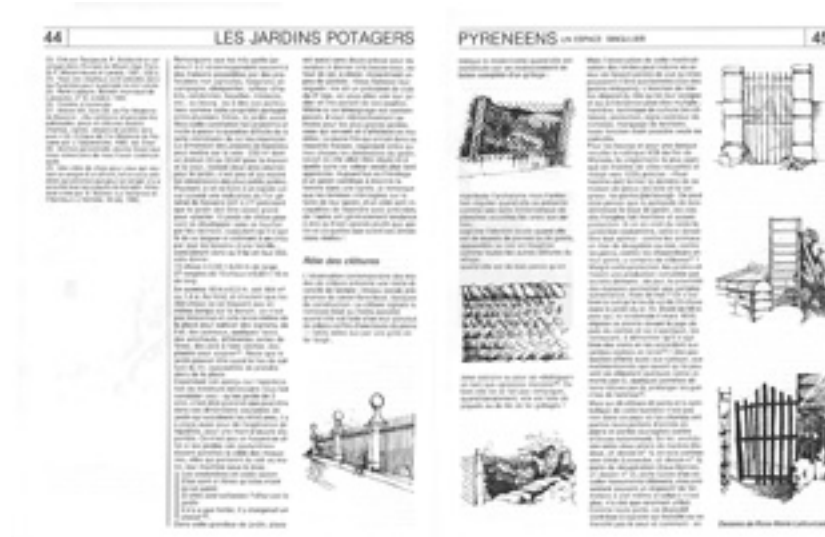
© Terrain

Ariane Bruneton-Governatori

## Un espace singulier

les jardins potagers en Pyrénées centrales

Pagination originale : p. 36-46



*"12 novembre : ce matin, le jardin est moite. La douceur, voire la chaleur exceptionnelle du jour fait transpirer la terre. Il va falloir qu'une gelée la rappelle à l'ordre, la fasse « cailler ». Après, oh ! le bonheur de l'effritement.*

*De toute façon, peu de chose à faire au jardin en ce moment. Les fèves pointent, l'ail et l'oignon sont en terre. Les pêcheurs pleurent leurs feuilles colorant le sol en rose-jaune, m'empêchant une inspection détaillée. Les derniers chrysanthèmes, les laissés-pour-compte après la fête, pourrissent doucement. Quant à cette rose trop grêle et haut perchée, elle ne mérite ni d'être cueillie ni même d'être regardée.*

*L'escanoulhe<sup>1</sup> s'est laissée prendre au piège de l'arrière-saison. Elle dresse ses pousses vertes, prêtes à être mises à l'omelette. Il faudra pourtant patienter quelques mois encore pour arriver jusqu'à Pâques ! Quant à ce persil qui s'est ressemé en abondance et qui me couvre le sol sur au moins 1 m<sup>2</sup>, gare à l'hiver ! Je recouvre délicatement ce semis de quelques feuilles pour le mettre à l'abri. Il risque d'étouffer. L'étouffer ou le laisser geler, là est mon dilemme. Je choisis d'agir".*

- 1 Voilà, impossible de s'avancer dans la connaissance du lieu et de la pratique du jardin sans buter contre cette évidence : le jardin est infiniment lieu de dialogue avec soi-même. Tout en lui implique les sens et le corps et parle à la tête.
- 2 La découverte de l'ethnologue est ici plutôt banale ! Toutes les activités humaines n'impliquent-elles pas de la sorte, les sens et la conscience, la matière et l'idée, la tête et les jambes ? Sans doute, mais les difficultés concrètes et réelles d'analyse sont telles que pour avancer, force est généralement de faire l'impasse de ces imbrications. Pourquoi donc les jardins me sollicitent-ils particulièrement dans cette voie difficile et comment faire pour tenter de l'affronter et non de la fuir ?
- 3 Je ne fais, à dire vrai, que porter attention à ce qui m'est dit du jardin<sup>2</sup> et qui d'emblée le situe dans cette sphère de résonances multiples : « Le jardin de Mamie ? C'était, comme vous disiez, son "patrimoine" » annonce Mme V.L. (Monein) en réponse à mes explications à la fois simples et emberlificotées sur l'objet de ma visite. Ou bien, tout de go : « Le jardin

autrefois, c'était le tranquillisant d'aujourd'hui » (Mme B., Pau) ; ou encore : « Le matin, la première chose que je fais c'est de regarder le jardin par la fenêtre ; s'il va, tout va » (Mme A.L. Aubertin) ou plus explicitement encore, tandis que je demande à une agricultrice âgée de plus de quatre-vingts ans (A.L., Monein), si ça ne lui fait pas mal au dos de désherber les carottes, cette réponse : « Si, si, mais ça me fait encore plus mal à la tête quand je les vois dans l'herbe ! » Aussi, n'est-ce pas projeter mon sens du jardin, ni reporter sur lui des aspirations contemporaines, n'est-ce pas trahir les paysannes en capulets et jupes longues du Béarn que d'insister tout du moins ici et dans un premier temps — sur les connivences acceptées ou subies entre les caractéristiques d'un lieu et celui qui en a la charge. Interrogeons donc cet espace fondé et agencé entre l'habité et l'humanisé, orienté, taillé, classé et assigné dans des rapports sociaux et familiaux pour le saisir en retour producteur d'architecture personnelle.

## Une institution

- 4 A chaque maison, un jardin. Ce qui est encore vrai à 90 % en 1985, l'est plus encore au début du xix<sup>e</sup> siècle quand le cadastre napoléonien (1810-1840) terminé, il nous est donné d'analyser aisément la situation (*cf.* les plans de Lasseube en 1834 et 1982). Maison (cour), jardin forment une unité indissociable. A Lasseube (Pyrénées-Atlantiques, Béarn) par exemple en 1834, 560 maisons, 558 jardins cadastrés. Le 559<sup>e</sup> est sur le territoire d'une commune limitrophe et le 560<sup>e</sup> sans doute dans le carré de vigne qui va avec cette maison.

## Puissance évocatrice du nom

- 5 Le terme employé aujourd'hui en Béarn pour désigner le jardin potager est sans conteste *casaiü*. Sa traduction en français donne *jardin*. Le substantif ou adjectif *potager* n'est pas usité. Si le rapprochement avec *case* semble aller de soi, le sens précis et ancien de *casaiü* soulève quelques difficultés qui ne sont pas sans intérêt pour notre propos.
- 6 Dans le piémont béarnais de Gaston Fébus (xiv<sup>e</sup> siècle), *casaiü* aurait désigné la tenure primitive, l'exploitation jugée suffisante pour faire vivre une famille (environ 11 ha), ayant en cela un sens voisin de celui du manse de la France médiévale<sup>3</sup>. Le *casaiü* se serait par la suite fragmenté comme le manse, pour donner naissance à des unités plus petites dont l'*ostau*. *Ort* est alors le terme utilisé pour désigner le lieu où poussent les légumes (il se maintiendra du reste longtemps en vallée d'Aspe). Mais un siècle plus tard, on trouve dans les textes *casaiü* employé conjointement avec *ort* pour désigner ce lieu<sup>4</sup>. En Bigorre voisine, en revanche, c'est dès les plus anciens repérages que *casaiü* semble avoir été utilisé dans la double acception du terme<sup>5</sup>. Avec cette particularité peut-être que *casaiü* dans le sens d'exploitation familiale, désignerait plus spécialement les exploitations regroupées en bourgs. Cela nous met notamment sur la voie d'une plus grande importance des jardins en bourgs qu'en campagnes. Les taxations foncières du xix<sup>e</sup> siècle du reste ne s'y trompent guère qui situent d'emblée et systématiquement tous les jardins de bourgs en classe 1 et les autres en classe 2 !
- 7 Quoi qu'il en soit, ce qui paraît pertinent de retenir pour notre propos, c'est cette faculté qu'a eu ce terme de désigner quelque chose de plus vaste, concentrant ainsi sur lui le sens de l'unité vitale de base. A celle-ci était associé un nom, nom de personne, nom de maison. Quand l'arpenteur ou l'employé du cadastre du xix<sup>e</sup> siècle s'applique à faire les premiers relevés, demandant aux propriétaires les appellations qu'ils donnent à leurs différentes parcelles, le jardin se voit à 90 % nommé du nom même de la maison : Bousquet, Hondet, Laslées... Quelques marginaux en se singularisant — ils appellent leur jardin banalement *cazau* ou *higuère* (lieu planté de figuiers), *cazalet* (petit jardin), *cournet* (petit coin), confirment la force de l'unité maison-jardin et sa valeur d'identité<sup>6</sup>.

## A la recherche des origines, les jardins de bourgs

- 8 Les jardins de bourgs ont ceci de particulier que lorsque les villages ont été dès le début ou en cours d'existence, établis comme bastides ou centres de peuplement, ils nous aident à évoquer cette question des origines, cette « trace aussi impossible à retrouver qu'à oublier »<sup>7</sup>.
- 9 On connaît l'importance du mouvement des bastides dans le Sud-Ouest (plus de 200 entre le xiii<sup>e</sup> et le xiv<sup>e</sup> siècle). En piémont béarnais, bon nombre de villages relèvent peu ou prou ou de la bastide ou du castelnau, c'est-à-dire de la volonté effective d'un seigneur laïque ou religieux de créer à partir d'un habitat ancien ou *ex-nihilo*, des « villes nouvelles ». Elles fonctionnent comme de véritables centres de colonisation, les futurs habitants se voyant dotés de droits et franchises, inscrits généralement dans des « Fors ». Ces « villes nouvelles » présentaient un plan régulier, fait d'une succession de « lots » que chaque serf nouvellement affranchi se voit attribuer. L'emplacement type ou *plasse* d'environ 230 m<sup>2</sup><sup>8</sup> parfois plus<sup>9</sup> est destiné à recevoir maison, cour et jardin-verger. Ce lot se présente toujours sous forme rectangulaire, beaucoup plus longue que large<sup>10</sup>, que le plan final dessine un village rue<sup>11</sup> ou un village ordonné autour d'une place centrale<sup>12</sup>. Hors les murs, le nouvel affranchi pouvait ou non recevoir des terres. La construction de ces parcelles se faisait de manière uniforme : en bord de rue la façade, venait la cour, puis derrière, le jardin. En bout la palissade ou le fossé pour fermer.
- 10 Ce qui est problématique dans l'évocation de ces origines, c'est la conscience qu'en ont les habitants de ces lieux<sup>13</sup>, mais ce qui est remarquable, c'est d'observer à quel point elle marque aujourd'hui encore la physionomie de ces villages béarnais. Façades sur rues, jointives, offrant à l'étranger qui traverse ces villages l'image continue d'un mur de pierres et de béton. Il lui faut longer le ruisseau ou prendre la *carrère dous cazaous* pour apercevoir les longues bandes minces et étroites des jardins qui s'étendent en parallèles sur l'arrière des maisons. Il voit alors et de loin (35-40 m) un autre type de façades, à galeries, à appendices, du linge qui sèche, des arbres, des fleurs, une cabane à outils, à cochon. Un foisonnement d'éléments ordonnés et désordonnés à la fois qui contrastent singulièrement avec la sévérité, la rigueur des façades « en rue ». La limite en bout de jardin est marquée par la rencontre avec un autre bout de jardin ; en ce cas, ceux-ci sont pratiquement invisibles pour un passant ou bornés par un élément « naturel », fossé, ruisseau très fréquemment, ou par un élément construit : haie, murs ou murets de pierre (nous y reviendrons). Ils donnent en ce cas sur un axe de circulation et peuvent avoir une porte de sortie. Si cet axe est par exemple la *carrérot* qui mène à l'église<sup>14</sup>, ce sont les femmes qui empruntent presque exclusivement ces portillons dans leur va-et-vient vers les lieux sacrés (église, cimetière). La condamnation fréquente et récente de ces passages est mal vécue par celles qui en maintiennent et en revendiquent l'usage. Si un étranger est invité à pénétrer dans le jardin, il lui faut au préalable franchir deux seuils : celui de la maison, celui de la cour. C'est dire combien ce lieu est protégé et caché. Sauf pour les maisons voisines qui ont directement vue et accès en ce lieu. Car si l'existence de limites extérieures matérialisées ne fait pas de doute, il n'en va pas de même de celles qui séparent les jardins mitoyens. C'est ce qui ressort du témoignage des anciens attestant qu'on pouvait passer sans entrave d'un jardin à l'autre, une fois dans l'un deux. C'est ce que peut aussi laisser penser le mode de clôturation léger et « moderne », piquets et fil de fer grillagé, très souvent en place aujourd'hui pour ce type de partage. Seules certaines maisons, « les grosses », se distinguent, enchâssant leur jardin entre des murs de pierre (notamment à Lasseube, à Abos). C'est ainsi que cette disposition des jardins dans bon nombre de bourgs, contraint à étaler sous les yeux non pas de tous, mais pis encore, des voisins, son savoir-faire, sa vaillance, son aptitude à la gestion : « Tiens, il ne lui reste plus que 28 choux pour terminer l'hiver ! », sa négligence aux conséquences dommageables pour l'entourage (les mauvaises herbes qui se resèment). Si le parallélisme des jardins donne lieu à un parangonnage certain, qu'en est-il des pratiques ? « Ici, chacun fait à sa façon », « Personne ne fait pareil », entend-on. Une telle perception est étrange quand par

ailleurs on vous dit que parce qu'untel a commencé à semer les carottes, tout le village suit et que l'analyse du contenu des jardins ne révèle qu'une infime variabilité de végétaux d'un jardin à l'autre. Il n'est pas improbable que ce décalage entre une pratique et son énoncé vienne de ce que l'organisation intérieure de cet espace très différent d'un jardin à l'autre, suffise à donner à son tenancier un sentiment d'extrême liberté, de singularité essentielle. Avoir un jardin unique au milieu de celui des autres, pourtant en tout point comparables, c'est l'occasion d'éprouver une identité personnelle au sein de l'indispensable communauté de référence.

## Pour copie conforme, les jardins des maisons « en campagne » ?

- 11 Au regard des jardins de bourgs, tellement assignés, pour lesquels ni le lieu ni la taille — nous y reviendrons — ne semblent avoir fait l'objet d'un choix, que donnent les jardins des maisons en campagne (comme disent les villageois à propos de l'espace qui n'est pas le leur) ? S'égaillent-ils dans une suite de cas particuliers ou l'analyse repère-t-elle des similitudes ?

### Du côté du levant

- 12 Puisqu'ici le terrain est censé être libre, que donne la situation par rapport aux points cardinaux ? Remarque importante : les femmes interrogées *in situ*, lèvent généralement la tête pour me répondre. Elles n'en ont aucune idée, elles ne se sont jamais posé la question, le jardin, de toute façon, il était là quand elles sont arrivées. Un repérage pourtant rapide permet de noter que la fréquence avec laquelle il est situé à l'est, éventuellement sud-est, ou sud, est loin d'être un hasard. Mettre à l'abri des trop fortes gelées les légumes d'hiver qui peuvent rester en terre dans ce contexte de climat doux, atlantique (sauf en montagne) ; plus encore, profiter du réchauffement printanier précoce de la terre pour en cela « devancer » les autres dans leur production, faire des « primeurs », être les premiers, voilà semble-t-il les déterminants importants pour situer là le jardin quand tout le champ était libre autour.

### Attouchement

- 13 Second point commun, la proximité immédiate de l'ensemble maison-bâtiments d'exploitation. Bien que cet attouchement n'ait en soi rien d'exceptionnel, il mérite qu'on s'y arrête un moment, ne serait-ce que parce qu'il apparaît plus marqué notamment que dans les Landes voisines où le jardin est susceptible de se présenter inscrit dans l'*airial* de façon autonome. En bref, sauf déclivité trop importante du terrain, impliquant alors son report en face de la maison ou de l'autre côté du chemin d'accès, le jardin est toujours associé à un bâtiment.
- 14 La nécessité d'être à proximité du lieu d'approvisionnement en fumier peut être rapidement avancée en guise d'explication. Il serait pourtant maladroit de présenter l'allégement de la charge de travail comme un facteur majeur de l'organisation de l'espace. C'est plutôt dans l'organisation même du travail qu'il faut chercher la logique de cette implantation : pouvoir se rendre au jardin quand on a, ne serait-ce que cinq minutes de libre, voilà qui semble commander. Même si les cinq minutes se transforment en vingt comme le rappelle l'anecdote « classique » de la grand-mère qui part au jardin chercher un chou pour la soupe et qui revient juste à temps pour constater que tout a débordé du pot, s'étant laissée prendre au jeu de la retouche ici et là ! Même si cette proximité se paie d'un labeur accru, en cas de mauvaise terre : exemple de ce jardin qu'une belle-fille établit en sol limoneux, facile à travailler mais situé à 200 m de la maison et en fin de compte délaissé par la belle-mère préférant son sol argileux et compact mais jouxtant la maison (Mme J.S.). Cette proximité qui permet d'y vaquer « à temps perdu » a aussi comme résultat de ne pas faire saisir l'activité qu'on y mène comme du « travail » : ce dont on se vante si on tient à se rapprocher d'un modèle bourgeois du jardin passe-temps, ce dont on se plaint si l'on se réfère à la sphère familiale : « Mon mari, il ne se rend pas compte qu'il faut y être tout le temps si on veut que ça rende » (Mme E., Monein).

- 15 Les incidences de la proximité des jardins sont aussi les suivantes : moins systématiquement cachés, rejetés derrière la maison qu'aux villages, ils ne sont pas non plus offerts à la vue du passant. On n'imagine pas devoir le traverser pour entrer dans une maison ou même une cour. En revanche, leur situation fréquente par côté, en font un poste d'observation idéal pour surveiller les allées et venues en tout genre quand on y travaille. Plus en retrait encore, par derrière, c'est le refuge, le lieu où l'on peut disparaître quand s'annonce l'importun.
- 16 Quand le jardin est attaché à la maison, une porte à la cuisine ou à la souillarde permet d'y accéder directement. Quand il jouxte une grange, un bâtiment d'exploitation il faut aller « dehors » pour s'y rendre, traverser une cour, un enclos. Je n'ai pas pu encore saisir un sens dans cette différence, peut-être une hiérarchie, la communication directe maison-jardin étant le fait de maisons « moyennes ».

## Géométrie de la forme

- 17 La forme des jardins est une question qui ne vient guère à l'esprit lors de l'enquête ; pourtant le souvenir les dessine de modèles plus variés que les longues bandes rectangulaires des jardins de bourgs. Reste que leur géométrie est patente, les rectangles fréquents, comme les carrés, les formes en L ou plus trapézoïdales selon le terrain ; manifeste aussi est leur alignement sur le bâti.
- 18 Ayant alors recours aux plans cadastraux, on saisit à quel point, pas toujours certes, mais souvent, l'ensemble maison-cour-bâtiments d'exploitation forme un tout, qui plus est, géométrique — ce qui n'est pas donné dans ce pays de coteaux. Mieux, une symétrie exprimant consciemment ou inconsciemment une notion d'ordre que l'on retrouve du rangement du trousseau dans les armoires à la façade des maisons (exemple-type cette ferme Bénac à Bosdarros<sup>15</sup> (Pyrénées-Atlantiques) et que l'on retrouvera dans le jardin.
- 19 Regardons le jardin de la maison Sarrat de Haut à Lasseube : il ferme et délimite l'espace-cour, s'alignant en longueur sur l'espace bâti ; regardons celui de Hourcade, là aussi il s'aligne entièrement sur le bâti ; même observation pour celui de la maison Plaa mais là, c'est sa largeur.
- 20 Examinons ceux de Labassette, ils donnent à l'ensemble des allures de papillon ; quant à celui, petit, de Tucat cadet, il est la projection inversée de la maison.
- 21 Très souvent aussi, comme Jouandarnaud, chez Cournet<sup>16</sup> comme dans ces monographies de l'habitat rural<sup>17</sup>, le jardin enserme le bâti, l'embrassement formant parfois carré ou rectangle idéal.
- 22 On pourrait se contenter de déduire de ces observations une logique de bon sens. Seulement si on vit d'évidences, on ne fait plus d'analyse. Ce qui me frappe le plus en fait, c'est la reprise, voire l'accentuation, de la géométrie des formes du bâti par le jardin, une sorte de consécration de l'assise du bâti. En même temps, il ménage transition avec l'espace environnant. Car on n'est ni tout à fait dehors, ni tout à fait dedans quand on est au jardin, dans cet espace qui est aussi celui d'une « réserve », sur lequel peuvent prendre place différents petits bâtiments annexes et domestiques : four, souillarde, cabanes à lapins, à outils, etc.
- 23 On est dehors, en pleine « nature » si l'on considère la vie végétale qui se déroule en ce lieu, le rôle qu'y jouent les éléments (eau, terre, température de l'air, ordre des saisons, lune). On est dedans puisqu'on y balaie les allées comme à la cuisine quand des visites sont annoncées ; et qu'on y est caché à l'abri des clôtures qui inscrivent ce lieu dans une pérennité certaine — nous y reviendrons. Pouvoir de la sorte s'affirmer de l'ordre des hommes tout en participant pleinement de l'ordre de la nature, c'est aussi cela que ménage l'espace jardin.

## Un discriminant : la taille

- 24 Il a été peu fait allusion jusqu'à présent à la superficie des jardins. En ce critère pourtant, réside un discriminant de taille ! Dans les villages fondés en villes nouvelles, on se souvient de l'assignation des lots aux futurs peuplants. Au début du xix<sup>e</sup> siècle, le cadastre permet de retrouver quelque chose de l'égalité initiale des lots. A Lasseube-bourg (*cf.* plan ci-joint),

malgré des extrêmes allant de <sup>18</sup>8 à 10 a, et même 30 a pour le « château », moyenne et médiane se confondent aux alentours de 4-5 a. Cependant l'égalité de départ a été quelque peu malmenée ! Telle maison a annexé la voisine, son jardin *de facto* se trouve multiplié par deux. Les « grosses » maisons (établies plus tardivement ?), celles qui possèdent sur la rue une façade de plus de 20 m détiennent un jardin plus large et donc plus grand que celles qui l'ont de 5 m. Et il y a des petits jardins parce qu'ils « butent » contre le ruisseau<sup>18</sup>.

25 L'assignation d'une taille de jardin par la taille de la maison ou par son lieu n'était cependant pas une contrainte incontournable. Trouvait-on le jardin trop exigu ? Rien n'empêchait d'en travailler un ou plusieurs *extra-muros*, en tant que propriétaire ou locataire. Le trouvait-on trop grand au regard du travail ou du fisc ? Restait à le diviser, à en affecter une partie en prairie, en pâture, voire en labour. Car, ne l'oublions pas, si le jardin est *l'endret lou mey aymat, lou mey agradiu* (le plus aimé, le plus agréable), il est aussi le plus cher au regard des impositions cadastrales<sup>19</sup> !

26 En campagne et toujours selon la commune qui fait ici l'objet d'un repérage précis, la moyenne des jardins est plus grande qu'au bourg, 5,3 a de superficie en moyenne contre 4,3 a. Mais la répartition entre les extrêmes (0,8 à 14 a) est beaucoup plus échelonnée. De quoi donc dépend la taille d'un jardin ?

27 Si quelque « méchant » esprit pense qu'elle est proportionnée « à la vaillance de la femme »<sup>20</sup>, on peut déduire alors que celle-ci est elle-même proportionnelle à la « taille » de la maison, une taille appréhendée à la fois par son classement cadastral (de 1 à 8), l'importance de son bâti et celle de ses terres. Un repérage ne serait-ce que rapide permet en effet de dire qu'aux plus grandes maisons, correspondent les plus grands jardins<sup>21</sup>. Des exceptions signalent cependant l'orientation maraîchère de « petites » maisons, telle cette Marie Poutet, veuve, maison classe 7 et 4,5 ha de terres qui déclare une parcelle de jardin de 10,8 a que sa situation non accolée à la maison et prise sur un champ, laisse présager être de création récente.

28 En soi, le parallélisme grande maison/grand jardin ne surprend pas. Semblable maison dispose obligatoirement d'une domesticité nombreuse qu'il faut nourrir mais que l'on peut employer au jardin et doit satisfaire aux exigences d'une table ouverte, abondante et variée. La grande exploitation nécessite des journées de travail d'appoint, ouvriers à la journée, occasionnels tels ces *baradè* — creuseurs de fossé — dont l'appétit est proverbial<sup>22</sup>. Mais pourquoi les petites maisons se flanquent-elles de petits jardins ?

29 Remarquons que les très petits jardins (1 à 2 a) correspondent souvent à des maisons possédées par des professions non agricoles, forgerons en campagne, charpentier, tailleur d'habits, cordonnier, boucher, médecin, etc., au bourg ; ou à des cas particuliers comme cette propriété partagée entre plusieurs frères, le jardin aussi. Mais cette corrélation fait problème et incite à poser la question difficile de la taille « minimum » de ce lieu nourricier. La dimension des *plasses* de bastides peut mettre sur la voie : 230 m<sup>2</sup> dont on distrait 20 ou 30 m<sup>2</sup> pour la maison et la cour, restent deux ares environ pour le jardin, c'est peu et ça rejoint les dimensions des plus petits jardins. Pourtant, si on se livre à un rapide calcul suivant une indication du For général de Navarre (xii<sup>e</sup> s.)<sup>23</sup> précisant que le jardin doit être assez grand pour « planter 13 pieds de choux pouvant se développer sans se toucher par les racines », supputant qu'il s'agit là de sa largeur et estimant à un chou par jour les besoins d'une famille ; considérant donc qu'il lui en faut 350, cela donne :

13 choux X 0,50 = 6,50 m de large

27 rangées de 13 choux X 0,60 = 16 m de long

30 En somme 16 m X 6,5 m, soit 104 m<sup>2</sup> ou 1,4 a. Au fond, et d'autant que les 350 choux ne se trouvent pas en même temps sur le terrain, ce n'est pas beaucoup et cela laisse même de la place pour cultiver des oignons, de l'ail, des poireaux, quelques raves, des artichauts, différentes sortes de fèves, des pois à faire sécher, des plantes pour soigner<sup>24</sup>. Reste que le jardin pouvait être aussi le lieu de culture du lin, susceptible de prendre alors de la place.

31 Cependant cet aperçu sur l'appréciation du minimum nécessaire nous fait constater ceci : qu'un jardin de 2 ares, c'est déjà grand et que peut-être dans ces dimensions courantes de jardin qui avoisinent les 4-5-6 ares, il y a place aussi pour de l'espérance de liquidités, pour une main-d'œuvre disponible. Ce n'est pas un hasard en effet si les jardins « de couturières » étaient autrefois la cible des moqueries, elles qui portaient du soir au matin, leur machine sous le bras :

Les couturières en cette saison  
Elles sont si fières qu'elles n'ont qu'un jupon  
Si elles sont vaillantes ? Allez voir le jardin  
Il n'y a que herbe, il y mangerait un cheval<sup>25</sup>.

32 Dans cette grandeur de jardin, place est aussi sans doute prévue pour du surplus à donner à la basse-cour, autour de soi, à étaler. Assurément un peu de gloriole. « Vous flatterez leur orgueil », me dit un président de club du 3<sup>e</sup> âge, « si vous allez voir leur jardin » en me parlant de ses ouailles. Même si ce témoignage est contemporain, il vaut rétroactivement au moins pour les plus grands jardins, ceux qui servent et s'affichent en modèles. La jeune fille qui entrait dans sa nouvelle maison, regardant entre autres choses les dimensions du jardin, savait où elle allait être située et à quelle aune sa valeur serait plus tard appréciée. Aujourd'hui où l'héritage d'un jardin continue à inscrire la femme dans une lignée, je remarque que les femmes interrogées sur la taille de leur jardin, d'un côté sont incapables de répondre avec précision, de l'autre ont généralement tendance à dire qu'il est « grand » plutôt que « petit » et ce quelles que soient ses dimensions réelles !

## Rôle des clôtures

33 L'observation contemporaine des modes de clôture présente une réelle diversité de lecture : niveau social, prégnance du savoir-faire local, époques de construction. La clôture signale la richesse (tout au moins passée) quand elle est faite d'un mur ponctué de piliers coiffés d'une boule de pierre — reliés entre eux par une grille en fer forgé ;

- indique le modernisme quand elle est constituée par un soubassement de béton complété d'un grillage ;
- manifeste l'archaïsme mais l'entretien régulier quand elle se présente comme une suite ininterrompue de planches accolées les unes aux autres ;
- exprime l'identité locale quand elle est de murets de pierres ou de galets, appareillés ou non en fougères comme toutes les autres clôtures du village ;
- quand elle est de buis parce qu'en zone calcaire ou pour se « distinguer » en tant que « grosses » maisons<sup>26</sup>. Ou bien elle ne se fait pas remarquer, quand banalement, elle est faite de piquets ou de fils de fer grillagés !

34 Mais l'observation de cette matérialisation des limites peut induire en erreur en faisant perdre de vue qu'elles pouvaient n'être que bornées (cas des jardins mitoyens). L'érection de limites dépend du rôle qu'on leur assigne et qui à l'évidence peut être multiple ; frontière, technique de culture (les côtières), protection, signe extérieur de richesse, marquage de territoire, toute fonction étant possible seule ou cumulée.

35 Pour les bourgs et pour une époque reculée la rubrique XCII du For de Morlaàs, le « règlement » le plus appliqué en matière de villes nouvelles et rédigé vers 1220, précise : « Tout homme doit fermer le derrière de sa maison de [pieux de] bois et le seigneur, les portes [du bourg] ». On peut ainsi penser que la palissade de bois délimitant le bout de jardin, *lou cep*, dès l'origine fait frontière et assure protection. Si on en croit du reste la juridiction coutumière, celle-ci devait être tout azimut : contre les animaux en état de divagation ou non, contre les porcs, contre les charpardeurs en tout genre, y compris de clôtures<sup>27</sup> ! Malgré cette protection, les jardins offraient une production convoitée par les très démunis ; de jour, la proximité des maisons permettait une certaine surveillance, mais de nuit ? Or c'est bien la nuit qu'a lieu le vol de 20 choux dans le jardin du sr. Fr. Bladé de Mirepeix qui, le lendemain 4 mars 1810, dépose

- sa plainte devant le juge de paix du canton et va s'appliquer, les retrouvant, à démontrer qu'il s'agit bien des siens en les accordant aux jambes restées en terre<sup>28</sup> ! Une production offerte aussi aux « jaloux », aux malintentionnés qui savent qu'ils peuvent en chipotant quelques « jolis » piments par-ci, quelques pommes de terre hâtives par-là, prolonger les guérrillas de familles<sup>29</sup>.
- 36 Mais qui dit clôture dit porte et la symbolique de cette barrière n'est pas rien dans ce pays où les champs ont parfois leurs portails d'entrée en pierre et portes ouvragées (vallée d'Ossau notamment). En fer, enchâssée entre deux piliers de marbre (Bedous, cf. dessin n° 1), en bois comme une clède (Lasseube, cf. dessin n° 3), porte de récupération (Eaux-Bonnes, cf. dessin n° 2), porte suivie d'un escalier monumental (Monein), elles présentent souvent un dispositif de fermeture à clef même si celui-ci n'est plus, n'a été que rarement utilisé. Comme toute porte, ce dispositif contribue à signaler qui franchit ou ne franchit pas le seuil et comment : en douce, l'enfant qui de retour de l'école va « voler » les fraises au jardin ; pieds nus, la petite domestique à qui on a demandé d'ôter ses sabots pour ne pas abîmer la terre ; sur la pointe des pieds, la belle-fille qui ne règne pas encore au jardin ; en nombre, quand le dimanche après le repas, les invités vont faire « un tour au jardin » ; en force, enfin la *daiïne* qui vous accorde l'invitation au voyage et qui après s'être éventuellement changé de chaussures et coiffée d'un chapeau, vous en tend un aussi l'été avant de vous faire pénétrer dans le lieu.
- 37 Mais les limites sont aussi faites pour être transgressées : la clôture mal fermée laisse pénétrer le troupeau d'oies à qui, en fin de compte on saura gré de débarrasser le jardin des limaces qui ont précisément trouvé refuge dans la haie qui abrite mais « ramasse plein de saloperies » : le muret à 1,40 m représente un perchoir idéal pour les poules qui de là n'ont plus qu'à plonger dans le lieu défendu et en assurer semblable nettoyage ; la privatisation du territoire et de la production permet au chapardeur qui dégarnit le jardin de vous donner l'occasion de vous montrer grand seigneur en lui accordant finalement la moitié de son butin<sup>30</sup>. Et l'assignation à cultiver là les légumes n'est que toute relative puisque rien ni personne ne vous empêche d'en cultiver hors clôtures<sup>31</sup>.
- 38 Il y a cependant dans l'édification des limites un rôle où la transgression n'est guère possible, celui de l'appropriation du territoire. Car ce lieu est le domaine de la maîtresse de maison, *daiïne* en titre et qui va en conserver la direction jusqu'à sa mort ; cela fait même partie des activités à l'aune desquelles chacun apprécie précisément la distance qui l'en sépare ; en lui faisant un pied de nez : « Le docteur me l'a bien interdit, mais vous savez... ! » ou en se résignant : « Cette année elle ne m'a pas demandé de lui retourner le jardin » remarque ce gendre attentionné pour sa belle-mère de quatre-vingt-douze ans (J.P., Pau)... Ce lieu, elle l'a hérité de sa belle-mère et n'en est souvent devenue maîtresse que tardivement. Ses changements successifs de statut dans ce lieu, c'est toute l'histoire de sa vie d'adulte : d'abord aide ponctuelle et mal jugée (« les jeunes, ça ne sait rien faire », même si on vient d'une famille où il y a toujours eu un jardin), puis plus intervenante quand davantage en place, vindicative même sur le tard quand la relève se fait par trop attendre, trouvant là un bon espace de règlements de compte par végétaux interposés (déplacements, coups de houe un peu brutaux, désherbage intempestif de semis, etc.).
- 39 Mais cet espace limité et approprié, c'est aussi l'occasion rare d'évaluer la nature de son propre travail, par ailleurs si dispersé, si éclaté. Pourvoir à la nourriture des siens, disposer de quoi vendre (même en prélevant sur les besoins de la table familiale parfois !), avoir de quoi donner, voilà un beau résultat pour une activité qui n'est pas vraiment considérée comme du travail ! Qui plus est, se faire plaisir en cultivant des fleurs, en ayant quelques réussites exceptionnelles, en se montrant à la hauteur, en satisfaisant un goût et un besoin d'expérimentation et d'innovation... Et c'est encore dans cet univers du groupe familial où chacun est facilement sur le dos des autres et sous le regard de quelqu'un, la possibilité non contestée d'être un peu seule, tranquille, rêveuse ou concentrée donnant ainsi aux autres, semblable espace de tranquillité.

- 40 « Il faut cultiver notre jardin », faisait dire Voltaire à Candide, sous-entendant par-là qu'il était temps de se mettre au travail en laissant de côté les spéculations ! Pour écrire cela, il n'avait sans doute jamais vu une femme lui montrer l'endroit où elle met sa chaise pour s'asseoir et de là « penser » son jardin ! (Mme B. Monein). Choux, poireaux, ail, piment, tout dans ce lieu va au ventre, les fleurs même ont leur utilité, pavaisant les processions, décorant les autels et les tombes, appliquées en cataplasmes ou bien en infusion ! Et pourtant le jardin apparaît bien comme une de ces activités où pensée et représentation sont en œuvre avec force et s'y décèlent plus aisément qu'ailleurs.
- 41 Volontairement il n'a pas été ici question ou très peu du traitement et du rapport au végétal, à la pratique jardinière, à l'organisation intérieure, faisant le pari que déjà dans l'espace-jardin, dans sa structure, dans ce qui lui est à la fois le plus extérieur et inhérent, il y avait des éléments à repérer comme porteurs et producteurs de sens. On a dès lors vu cet espace tout à la fois unique et réplique, imposé et façonné, situé comme situant, hérité et en même temps gagné. Ce lieu particulier qui par sa structure même donne l'occasion à celui/celle qui en est le maître de se poser au milieu des autres, les semblables ou non, de se placer dans le groupe familial dans un rôle clé, de s'inscrire dans une lignée comme un maillon d'une chaîne, de se situer entre bois et nature et pierres assemblées, en somme la possibilité d'une spatialisation de la perception de soi.
- 42 Comme une ombre portée, le jardin est là, terrain singulier où tout vit quand je dors, où tout pousse quand je me sens immobile.

---

### Notes

1L'*Escanoulhe* est un oignon que l'on a laissé germer en terre ou replanté pour en consommer au printemps les jeunes pousses vertes.

2Attention ! On observera ici que l'enquête conduit l'ethnologue, dans un premier temps au moins, à rechercher le « bon » contact, les personnes ayant des jardins, les soignant, s'exprimant volontiers à leur propos. L'analyse qui suit peut faire croire qu'on néglige le point de vue de ceux, celles à qui le jardin « ne dit rien » ou « qui pestent » contre lui.

3Cf. P. Tucoo-Chala *Gaston Fébus et la vicomté de Béarn* (1343-1391). Bordeaux, 1960, p. 169 et sq.

4Comme dans ces locutions : lo casau en lo caulet se fe ou l'ostau de la Sale... que y ave caus e pos au casau ou terre e ort... per las sas ortalumies citées par P. Luc *Vie rurale et pratique juridique en Béarn aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles*. Boisseau : Toulouse, 1943, respectivement pp. 99, 160 et 159.

5Comme dans le libellé suivant : Lo cap casau de Berota... en que ha hostaus, duas bordes et casaus, xxvi journaus de terre (le chef d'exploitation de Berota... qui a maison, deux granges et jardin potager, 26 journaux de terre) cité par Berthe, M. *Le comté de Bigorre au bas Moyen Age*, Paris, s.e.v.p.e.n. 1976, p. 73.

6Vingt sur 170 propriétaires de maisons et jardins de la section A dite Vic de Baig de Lasseube, comprenant moitié maisons de bourg et moitié maison en « campagne ».

7M. de Certeau cité p. 64 par Fr. Laplantine *La médecine populaire des campagnes françaises aujourd'hui*, Paris : J.-P. Delarge, 1978.

8Comme à Labastide-Villefranche, Bruges, Labastide-Clairence (250 m<sup>2</sup>).

9300 m<sup>2</sup> à Bugneïn.

10Du type 5,98 m X 36,80 m à Labastide-Villefranche ; 7,50 m X 30 à Bruges ; 9,20 m X 27,60 m à Labastide-Clairence.

11Comme à Lasseube, Arbus, Tarsacq, Lagor, Sévignacq-Meyracq.

12Comme à Gan, Bruges, Nay, Rébénacq, Villeségure, Montaut, Bellocq, etc.

13Constituant à Lasseube, un Groupe d'histoire et de traditions locales, j'en explique à mon voisin âgé de soixante-cinq ans, les objectifs : notamment mieux connaître les modes et modalités de peuplement dont les premières traces datent du xiv<sup>e</sup> siècle. Sa réponse : « Oh !

mais moi qui sais où je suis né, je n'ai pas besoin de savoir ! » Par delà l'aspect particulier de la réaction, je me demande s'il ne sous-entendait pas que sa naissance là, lui conférerait de manière implicite la connaissance de ceux qui l'avaient précédé.

14Comme à Goes, autour d'Oloron, comme à Béost en vallée d'Ossau.

15Dessinée par C. Kautzmann que nous remercions ici.

16Dans l'ordre : Lasseube, sect. B, 2<sup>e</sup> feuille ; sect. A, 3<sup>e</sup> feuille ; sect. D, 1<sup>re</sup> feuille ; sect. B, 1<sup>re</sup> feuille ; sect. B, 1<sup>re</sup> feuille ; sect. D, 3<sup>e</sup> feuille ; sect. B, 2<sup>e</sup> feuille.

17Monographies n<sup>os</sup> 44-173-125 et 44-173-102 du corpus d'architecture rurale. Musée des a.t.p.

18Quand on arrive aux cas limites d'absence de place, les jardins sont reportés plus loin.

1923,70 F pour l'arpent de 1<sup>re</sup> classe, 18,40 F pour celui classé en seconde, dans ce cas l'équivalent d'une première classe de labour. A comparer aussi avec la taxation de la vigne, de 15,80 F à 2,60 F en allant de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> classe (cadastre 1834).

20J.-J. Cazaurang, p. 113 dans *Pasteurs et Paysans béarnais*, t. 2, 1968, Pau, Marrimpouey.

2111,82 a de moyenne pour les cinq maisons de classe 3 de la section A de Lasseube, 3,6 a de moyenne pour les 9 maisons de classe 8 de cette même section.

22Minjà coum û baradé, c'est-à-dire manger beaucoup.

23Cité par Toulgouat, P. *Solidarité et voisinage dans l'Europe du Moyen Age*, Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose, 1981, 332 p.

24Tous ces végétaux sont attestés dans les Pyrénées pour la période xv-xvi<sup>e</sup> siècle.

25René Lapeyre. Bulletin municipal de Lasseube, n<sup>o</sup> 8, octobre 1984.

26Comme à Lasseube.

27Article XXI, livre 28, du For Moderne de Navarre : « Qui enlèvera et prendra les palissades, pieux et clôtures desdits champs, vignes, vergers et jardins sera puni. » Ed. Critique du For Moderne de Navarre par J. Goyenette, 1985, éd. Elkar.

28Archive personnelle Jeanne Soust que nous remercions de nous l'avoir communiquée.

29Une cible de choix pour ceux qui veulent se venger d'un affront, tel ce cocu vendéen qui annonce que pour se venger « j'y a arraché tous ses piquets de tomate ». Anecdote citée par B. Bucher « La Vaillance et l'Honneur » *L'Homme*, XX (3), 1980.

30Ce que fait le sr. Fr. Bladé dont la mésaventure est citée plus haut.

31Au *tourné*, bordure de champ et surtout dans les vignes.

### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Ariane Bruneton-Governatori, « Un espace singulier », *Terrain* [En ligne], 6 | 1986, mis en ligne le 19 juillet 2007. URL : <http://terrain.revues.org/index2894.html>

**Bruneton-Governatori A.**, 1986, « Les jardins potagers pyrénéens : un espace singulier : les jardins potagers en Pyrénées centrales », *Terrain*, n<sup>o</sup> 6, pp. 36-46.

### ***À propos de l'auteur***

**Ariane Bruneton-Governatori**

Chargée de cours à l'université de Pau Chercheur associée à l'UA 882 du C.N.R.S.

### ***Droits d'auteur***

Propriété intellectuelle

***Index géographique*** : Midi-Pyrénées

***Index thématique*** : végétal (monde)

*Licence portant sur le document* : Propriété intellectuelle